SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 22 novembre 2024
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 31
Nombre de voix pouvoirs : 21

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, WEY, MM. BUFFA, FRAIN, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KOCHERT, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HUBER, MARMILLOT, MORQUE, PFEFFER, STAATH, WALTER, ZINGRAFF.

Voix : 52
Pour : 52
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Marque Valeurs Parc : Résultat des audits d'attribution sur les filières

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT que le SYCOPARC a fait réaliser un audit d'entrée dans la marque pour toutes les entreprises ayant formulé une demande,
CONSIDERANT le positionnement de la commission marque,
VU l'exposé des motifs présenté par Mme la Présidente,

Décision : Le Comité Syndical décide :
- d'attribuer la marque « Valeurs Parc » pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention d'utilisation de la marque, pour :

> Elevage herbivore et produits transformés
- SCEA White cow ranch à Oberbronn – Kevin JUND

> Hébergement et restauration
- Chambres d'hôtes Paulusmühle à Soucht – Louis Schmidt et Flore Pierrot
- Restaurant Au relais des bois à Sturzelbronn – M. Hoff

> Prestations éducatives + hébergement et restauration
- Ethic Etapes - La vie en vert à Neuwiller-lès-Saverne / gîte de groupe du Herrenstein

- de renouveler le marquage « Valeurs Parc » pour les entreprises ré-auditées.

> Fruits, légumes, plantes et produits dérivés
- Pistils et Dam'Nature à Sparsbach – Cédric Dossmann

> Hébergement et restauration
- Le Chalet Cocon à La Petite Pierre – Les chalets d'Emilie Gerber

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL8-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024

- d'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec les différents prestataires et entreprises cités ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Présidente à solliciter annuellement les cotisations auprès des entreprises marquées,
- d'autoriser Mme la Présidente à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241207-CS071224DEL8-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2024